

Image not found or type unknown



Demande de renseignements

Par **Nicolas47**, le **07/05/2019** à **14:57**

Bonjour,

J'ai signé une rupture conventionnelle de mon contrat de travail à durée indéterminée en étant en arrêt maladie en attente d'une déclaration d'une maladie professionnelle. J'aimerais savoir si mon patron serait dans ses droits ? En sachant que je possède un délai de rétractation de 15 jours.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous en remercie d'avance.

Mr HOUPERT Nicolas